

Réunion du 2 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et M. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Marlène LE DIEU DE VILLE.

D'IMPRESSION POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 POUR LE LOT 2 : MAGAZINES

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 29 juin 2022 pour une remise des offres le 03 août 2022.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Papèterie
02	Magazines
03	Imprimés petits formats
04	Imprimés grands formats et signalétique

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : Imprimerie GERMAIN pour un montant de **11 261 € HT**,
- Lot 2 : Imprimerie GERMAIN pour un montant de **35 321 € HT**,
- Lot 3 : Imprimerie GERMAIN pour un montant de **27 992 € HT**,
- Lot 4 : PUBLIMIX SAS CINDY COMMUNICATION pour un montant de **8 143 € HT**.

Le marché notifié le 16 septembre 2022 a été attribué à l'Imprimerie Germain (64150 Mourenx) pour un montant estimatif annuel de 35 321 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant n°1 qui visait à réduire le nombre d'impression des exemplaires de magazines afin de limiter le gaspillage de papier.

Le présent avenant n°2 vise à ajouter des exemplaires de magazines à imprimer du fait d'une augmentation du nombre de boîtes aux lettres à distribuer. La proposition de la société se décrit comme suit :

Désignation	: magazine 28 pages		
Descriptif	: 21,0 x 28,0 cm à la française 28 pages		
Pré-presse	: Fichier PAO fourni par vos soins		
Papier	: Couché moderne demi-mat 115 g/m2		
Impression	: R° Quadri / V° Quadri		
Façonnage	: Coupe au format Encartage piqure 2 points métal		
Emballage	: 4,5 palettes a media post et 10 cartons de 170 ex pour cclo		
Livraison	: Franco 64 PAU zone 1		
Quantités	Prix € HT	Prix unitaire	Poids
29 500 ex.	11 172,00	0.379	99,6 g (3091,661 kg)

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

☒ **d'autoriser** le Président à signer l'avenant pour le lot 2.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT